Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense

des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 72 [i.e. 73] (2002)

Heft: 1

Artikel: Evaluation de l'attractivité économique des communes jurassiennes du

point de vue de l'aménagement du territoire : développer l'attractivité de

nos régions

Autor: Jaquier, Hubert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824319

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



par Hubert Jaquier, géographe, urbaniste FSU Dipl. MPA - Idheap

Les exigences formulées en particulier par les milieux économiques ont débouché sur l'émergence de nouvelles conditions cadres en matière de localisation :

- concentration des besoins et des demandes sur les sites les plus attractifs;
- possibilités de développement flexible aux lieux d'implantation existants ou dans des structures d'accueil aménagées et équipées;
- besoins spatiaux différenciés selon le profil des entreprises, etc.

Dans le Canton du Jura, ces phénomènes s'inscrivent dans un contexte particuliè-

éric et chantal bægli 2762 roches tél. 032 493 11 80

fax 032 493 62 27

Fermé dimanche soir, lundi soir et mardi toute la journée

Evaluation de l'attractivité économique des communes jurassiennes du point de vue de l'aménagement du territoire

Développer l'attractivité de nos regions

La globalisation de l'économie et l'augmentation des disparités régionales ont conduit, au cours des dernières années, à un accroissement important de la compétition entre les territoires. L'aménagement du territoire doit ainsi faire face à de nouveaux enjeux et défis.

rement difficile. Les problèmes auxquels doivent faire face les collectivités publiques jurassiennes sont en effet importants:

- une régression sensible de l'attractivité économique du canton;
- une forte concurrence interne et un esprit de clocher particulièrement exacerbés - liés à une certaine dispersion des efforts en matière de développement économique - ;
- incidemment, un manque de collaboration et de concertation entre les acteurs susceptibles de favoriser l'implantation de nouvelles activités économiques.

Quelle est, dans ce contexte, l'attractivité économique des communes jurassiennes sous l'angle de l'aménagement du territoire? En comparant les cantons du Jura et de Neuchâtel, nous tenterons de répondre aux trois questions principales suivantes:

- 1. Quels sont les atouts et les faiblesses du Canton du Jura, en matière d'attractivité économique, du point de vue de l'aménagement du territoire ?
- 2. Est-ce que les acteurs qui interviennent dans le cadre d'implantations d'activités économiques agissent, d'une part, en fonction d'une stratégie commune et, d'autre part, de manière concertée au

travers d'un réseau assurant ainsi une collaboration efficace entre eux?

3. Quelles stratégies et quelles mesures de soutien, en matière d'aménagement du territoire en particulier, le Canton et les communes jurassiennes doivent-ils mettre en place pour améliorer leur attractivité économique?

Atouts et faiblesses du Canton du Jura

Les principaux atouts dont dispose le Canton du Jura (voir figure 1 page suivante) sont, sous l'angle de l'aménagement du territoire, les suivants :

- d'importantes réserves de terrains en zones d'activités;
- des prix du sol moyens très bas ;
- une flexibilité/mixité d'utilisation du sol très élevée;
- une part importante de terrains complètement équipés et en mains de collectivités publiques;
- la qualité et le cadre de vie.

Les principales faiblesses constatées concernent:

- la durée et la complexité des procé-

ADIJ - mars 2002

Figure 1: atouts et faiblesses du Canton du Jura

Facteurs	Atout (+1) Faiblesse (-1)	III THE OUT SU MITTE	dent de l'ADIJ
Savoir-faire	15	Diversité des produits	-1
Surface disponible	7	Locaux disponibles	-1
Prix de vente	7	Diversité des métiers	-1
Proximité Bâle et Bienne	7	Masse critique du Canton	-1
Formation	6	Absence UNI / HES	-2
Qualité de vie	5	Sous-traitants	-2
Esprit d'initiative	4	Moyens de la promotion	-3
Cadre de vie	3	Déroulement procédures	-4
Proximité des acteurs	3	Durée procédures	-4
Paix sociale	2	Offre culture / loisirs	-4
Effet frontière	2	Personnel qualifié	-4
Main-d'œuvre frontalière	2	Grand centre urbain	-5
Réseau entreprises	2	Esprit de clocher	-5
Privilèges fiscaux	ementation to	Niveau de la fiscalité	-6
Faibles coûts de production	rées, à un at	Situation périphérique	-6
Souplesse d'utilisation	o separème	Desserte routière	-9
Degré d'équipement	0	Desserte ferroviaire	-10
Propriété publique	0	Desserte aérienne	-10

- la desserte routière (délais de réalisation de l'autoroute A16 en particulier), ferroviaire (suppression du «nœud» de Delémont dès 2005) et aérienne (absence d'un véritable aérodrome à vocation économique).

Le Canton du Jura se positionne en général aussi bien que le Canton de Neuchâtel qui dispose toutefois de plusieurs avantages comparatifs importants:

- une situation géographique plus favorable;
- une masse critique supérieure ;



Fabien Mérillat 2742 Perrefitte Tél. 032/493 10 17

- la présence de deux agglomérations importantes ;
- des procédures mieux maîtrisées en terme de délais ;
- une meilleure desserte ferroviaire et aérienne.

On peut ainsi donner une première réponse : la politique de saupoudrage pratiquée depuis l'entrée en souveraineté du Canton du Jura, dans les domaines de l'aménagement du territoire et du développement économique, place le canton et les communes dans une situation avantageuse en ce qui concerne les facteurs de localisation dits «primaires» (surfaces de terrains disponibles sis en zone d'activités, degré d'équipement, prix/m², etc.).

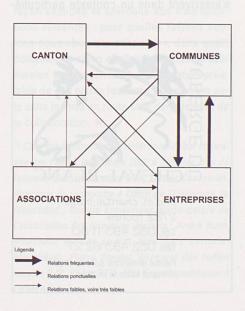
Evaluation du degré de collaboration et de concertation des acteurs

Les facteurs de localisation propres à l'aménagement du territoire ne permettent de donner qu'une part d'explication d'une réalité complexe. Or la qualité des relations et le(s) réseau(x) existant(s) entre les acteurs d'une région jouent un

rôle déterminant. Ces acteurs, qui exerçent un rôle important dans l'implantation d'activités économiques, sont principalement le canton (services de l'économie et de l'aménagement du territoire en particulier), les communes, les entreprises et les associations économiques dans les deux cantons concernés.

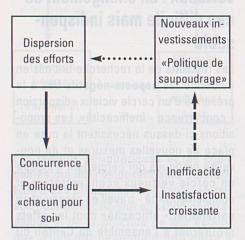
L'évaluation de la structure et de la qualité des relations entre ces acteurs met en évidence l'absence de réseaux performants et efficaces dans le Canton du Jura (voir la figure 2 ci-dessous). Les degrés de collaboration et de concertation sont ainsi particulièrement faibles, d'une part, entre le canton et les communes (qui se «sentent laissées à ellesmêmes» ou considérées comme de «simples organes d'exécution») et, d'autre part, entre le canton et les associations. D'importantes critiques sont dans ce sens formulées à l'égard des autorités et des services cantonaux concernés auxquels il est reproché, dans certains cas, un «problème de communication et de confiance» et un «manque d'ouverture». S'il y a effectivement des échanges d'information réciproques entre les acteurs jurassiens, il n'y a en revanche pas de véritables discussions sur les problèmes, les objectifs, la stratégie et les actions à mettre en place afin d'améliorer l'attractivité économique du Canton du Jura.

Figure 2 : structure et fréquence des relations entre les acteurs du Canton du Jura



On peut en conclure (deuxième réponse) qu'en conséquence directe de la politique de saupoudrage, la plupart des acteurs susceptibles de jouer un rôle important en vue d'attirer de nouvelles entreprises agissent de manière individuelle et concurrente. C'est la politique du «chacun pour soi» qui réduit fortement l'efficacité des efforts déployés en vue de favoriser l'implantation de nouvelles activités (cercle vicieux «dispersion - concurrence - inefficacité»).

Figure 3 : schéma illustratif du cercle vicieux «dispersion - concurrence - inefficacité»



Le Canton de Neuchâtel bénéficie par contre de véritables réseaux qui regroupent tous les acteurs susceptibles de jouer un rôle important dans l'accueil de nouvelles activités. Les degrés de collaboration et de concertation y sont élevés; ils découlent d'une stratégie, mise en place depuis de nombreuses années, axées sur les principes de partenariat et de coresponsabilité. Trois organes, regroupant à différents niveaux tous ces acteurs, jouent dans ce sens un rôle important:

- le Comité d'orientation stratégique pour le développement économique (interlocuteur privilégié de l'Etat avec les milieux économiques, de la formation et de la recherche);
- la Commission consultative pour les questions d'ordre économique (qui comprend notamment, en plus des milieux susmentionnés, les représentants des trois villes du canton);
- le Groupe de coordination de la promotion économique endogène.

De plus, en interne, la nouvelle mission attribuée, depuis 1998, au Service économique et statistique, à savoir la mise en œuvre des actions plus incisives pour favoriser l'accueil et le développement d'entreprises, a également permis de renforcer la collaboration et la concertation entre les services de l'Etat de Neuchâtel. Le renforcement de la promotion économique endogène, prévu en 2002, devrait encore accroître l'efficacité des réseaux en place.

Stratégie et mesures de soutien à mettre en œuvre dans le Canton du Jura

Proposition no 1 : développer de nouvelles formes de partenariat.

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures relatives à «Jura, Pays ouvert»

et à la Conception directrice de l'aménagement du territoire, un Comité stratégique et une Commission consultative, tous deux ouverts aux principaux acteurs actifs dans le Canton du Jura (publics et privés) et dotés de véritables compétences, devraient être mis sur pied afin d'assurer une meilleure gestion des processus de changement proposés.

Plus globalement, le Gouvernement devrait être doté d'un nouvel organe d'orientation stratégique qui pourrait revêtir la forme d'un «Conseil de l'Avenir» ou d'un «Collège de compétences» tel que proposé par le Ministre J.-F. Roth (et repris par l'ADIJ avec sa proposition d'un «pouvoir anticipatif»). Ce Conseil pourrait avoir, d'une part, un rôle «réactif» (évaluation des projets réalisés par l'Etat) et, d'autre part, «proactif» (anticipation et analyse des projets prévus par l'Etat). Ces nouvelles formes de partenariat permettraient d'accroître l'efficacité des efforts déployés par l'Etat.



Chemins de fer du Jura

Franches-Montagnes



Voyages en famille

- Excursions à pied avec la carte journalière Regio CJ
- Balades à vélo (en location dans nos gares)

Sorties en groupe (dès 20 personnes)

Réservez une surprise à vos amis en louant un train à vapeur, un train «Belle Epoque» ou un car.

Offre exclusive

Attaque du train par un groupe de cavaliers

Renseignements

Tél. 032 952 42 90, fax 032 952 42 93, e-mail: promotion@cj-transports.ch

Proposition no 2 : (re)contractualiser économie et aménagement du territoire.

Deux types de mesures devraient être envisagés afin de rapprocher économie et aménagement du territoire. A l'exemple des politiques mises en œuvre dans les cantons de Neuchâtel, de Vaud, de Fribourg et de Berne notamment, le Canton du Jura devrait, pour être plus compétitif, concentrer ses efforts sur un site de développement ultra-stratégique ayant vocation de parc technologique cantonal (la future zone d'activités régionale de Delémont) et sur trois pôles d'excellence complémentaires (la SEDRAC, la zone binationale de Delle-Boncourt et une zone à définir dans les Franches-Montagnes, proche de l'agglomération de La Chaux-de-Fonds - Le Locle où est projeté le futur parc technologique neuchâtelois).

Un Comité cantonal et un Groupe de coordination opérationnel des pôles d'excellence et des zones d'activités, basés sur le modèle vaudois (voir figure 4 ci-dessous) et représentatifs des principaux acteurs concernés, devraient par ailleurs être constitués par le

Gouvernement jurassien afin de définir une stratégie, assurer sa mise en œuvre et son suivi.

Proposition no 3 : redynamiser l'action des communes et des régions.

Les communes - les villes en particulier - sont au cœur des relations qui interviennent dans les choix d'implantation d'activités économiques. Leur marge de manœuvre étant plutôt réduite, elles n'ont pas la possibilité d'actionner les leviers déterminants si elles agissent de manière individuelle et concurrente. Dans ce sens, il est indispensable que se mettent en place des politiques et des structures régionales fortes qui permettent:

- de combler les déficits d'image des régions ;
- d'assurer le suivi des projets de développement communs (au titre desquels figureraient, par exemple, le parc technologique cantonal et les pôles d'excellence complémentaires).

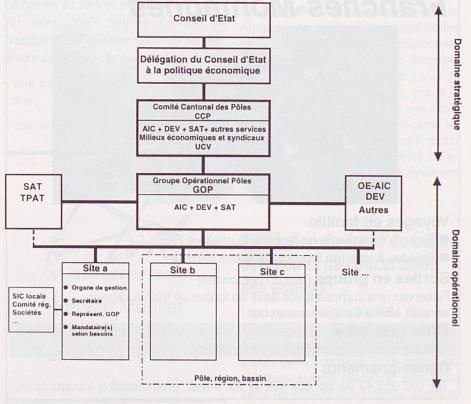
Plus globalement, il est nécessaire que le dialogue entre les communes et le can-

ton se raffermisse rapidement : une nouvelle forme d'Association des communes jurassiennes devrait ainsi être mise en place afin de favoriser les échanges d'informations sur des sujets d'intérêt commun, de renforcer les liens entre les communes elles-mêmes et de servir d'interlocuteur privilégié du canton pour toutes les questions qui les concernent. L'Association régionale Jura, moyennant une redéfinition de son cahier des charges, pourrait être cet organe.

Du cercle vicieux au cercle vertueux : un changement de cap difficile mais indispensable

Les résultats de la recherche ont mis en évidence les aspects négatifs liés à la présence d'un cercle vicieux «dispersion - concurrence - inefficacité». Les propositions ci-dessus nécessitent la mise en place de nouvelles mesures et de nouvelles pratiques qui permettent d'induire un cercle vertueux «concentration et complémentarité - travail en réseau et en partenariat - efficacité» dont les effets profiteront à l'ensemble du Canton du Jura (voir figure 5 page suivante). Ce changement de cap est certes difficile... mais est indispensable si le Canton du Jura veut devenir attractif et compétitif.

Figure 4 : structures stratégiques et opérationnelles mises en place dans le Canton de Vaud.



Hôtels de la Gare et du Parc

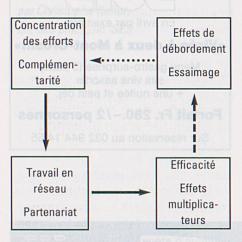
M. Jolidon-Geering

2350 Saignelégier

Tél. 032 951 11 21 Fax 032 951 12 32 E-mail: mail@hotelgareparc.ch www.hotelgareparc.ch

Et il faut absolument saisir l'opportunité offerte par les projets «Jura, Pays ouvert» et de révision du plan directeur cantonal notamment pour mettre en œuvre ce processus de changement.

Figure 5 : schéma illustratif du cercle vertueux «concentration - travail en réseau - efficacité»



Les régions périphériques et les communes qui les composent sont confrontées à des problèmes importants, en raison notamment de leur situation géographique et de la structure de leur économie, Elles ont cependant une carte à jouer si elles savent tirer profit de leurs avantages comparatifs. Deux conditions majeures doivent toutefois être réunies : d'une part, un rapprochement entre économie et aménagement du territoire et, d'autre part, un travail en réseau et en partenariat.

En guise de conclusion... provisoire

Si le rapprochement entre économie et aménagement du territoire est une condition impérative, il convient toutefois de relever qu'elle n'est pas, à elle seule, suffisante pour mener une politique de développement économique efficace. Les facteurs de localisation propres à l'aménagement du territoire ne permettent en effet de donner qu'une part d'explication à une réalité complexe. Il importe d'agir également sur d'autres paramètres, qui n'ont pas été abordés ici, et qui sont, entre autres :

- la fiscalité,
- les salaires,
- le niveau des équipements socioculturels,
- la formation,
- la proximité des marchés et des fournisseurs, etc.

Parallèlement, il est nécessaire de mettre en place de nouvelles stratégies de développement axées sur le travail en réseau et en partenariat. La dynamique d'une région ou d'une commune dépend en effet moins de sa taille que de la qualité des relations existant entre les acteurs économiques et de leur perception des potentialités de la région dans lesquelles ils œuvrent. Le travail en réseau et en partenariat est d'autant plus nécessaire que certains paramètres font défaut dans le Canton du Jura, notam-

ment ceux dont dispose le Canton de Neuchâtel : une masse critique minimale, la présence de hautes écoles reconnues (Université, HES), d'entreprises de grand renom et d'agglomérations d'importance nationale.

Les exigences liées au travail en réseau et en partenariat, en matière d'aménagement du territoire et de développement économique en particulier, doivent donc se traduire, dans le Canton du Jura :

- d'une part, par un renforcement de la communication et des collaborations internes, au sein des services de l'Etat, entre les collectivités locales ellesmêmes et, plus globalement, entre le canton, les communes, les entreprises et les associations actives en matière de développement économique;
- d'autre part, par un renforcement des collaborations externes, avec les régions et les cantons voisins. S'agissant de la stratégie à suivre en matière de promotion économique, une mise en commun des ressources du Canton du Jura avec celle du Canton de Neuchâtel (et de son nouveau partenaire vaudois) et du Jura bernois, devrait absolument être envisagée pour tenter de s'arrimer au pôle lémanique.

(Le présent article est basé sur le mémoire soutenu à l'Institut de Hautes Etudes en Administration Publique (IDHEAP), Economie et aménagement du territoire, pour l'obtention du master en administration publique (MPA).)



